

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF2035

présenté par

Mme Froger, M. Panifous, M. Taupiac, M. Castellani, M. Bataille et M. Lenormand

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.